

## **M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

### **MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2020-02-03**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 3 février 2020 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mme Édith Pouliot, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Jason Turner, conseiller

Sont absents : Mme Isabelle Thibeault, conseillère  
M. Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de janvier 2020
  - 5.2** Rapport des revenus de janvier 2020
  - 5.3** Liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes
  - 5.4** Acceptation de l'offre d'achat de 9406-3831 Québec inc. pour un terrain situé au coin des rues Tremblay et Vincent
  - 5.5** Poste de directrice générale – Autorisation de signature
  - 5.6** Bureau municipal – Autorisation de l'achat et du remplacement de trois ordinateurs
  - 5.7** Groupe PGS 2009 – Paiement de la facture pour l'installation de la nouvelle pompe à la station de production d'eau potable

- 6. TRANSPORTS**
  - 6.1** PPA-PAVL – Reddition de compte au dossier n° 00028075-1-92030 (02)
  - 6.2** PAAVL dossier n° 00025740-2-92030 (02) – Acceptation des travaux au Grand Rang Sud pour l'année 2020
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1** Adoption du Règlement n° 20-249 remplaçant le Règlement n° 12-174 concernant l'utilisation de l'eau potable
  - 7.2** Englobe – Convention de prestation de services
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour janvier 2020
  - 8.2** Cévimec-BTF – Équilibrage des rôles
  - 8.3** Avis de motion – Adoption du Règlement d'amendement n° 20-250 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin permettre certains usages d'habitation en zone C08
  - 8.4** Adoption du projet de Règlement d'amendement n° 20-250 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin permettre certains usages d'habitation en zone C08
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1** Comité d'accueil – Acceptation du budget pour l'accueil des nouveaux propriétaires résidents
  - 9.2** Semaine de relâche 2020 – Acceptation du budget et de la dépense
  - 9.3** Création et mise sur pied d'un comité de pilotage MADA
  - 9.4** Création et mise sur pied d'un comité de suivi de la Politique MADA
  - 9.5** Résolution d'adoption de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et de son plan d'action pour la MRC de Maria-Chapdelaine
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
  - 10.1** Demandes de dons et commandites pour le mois de février 2020
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1** CRÉPAS – Proclamation des *Journées de la persévérance scolaire 2020*
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
  - 14.1** Chevaliers de Colomb – Brunch annuel
- 15. CORRESPONDANCE**
  - 15.1** UMQ – Commission sur la culture, les loisirs et la vie communautaire; maternelles 4 ans et camps de jour municipaux
  - 15.2** Carrefour jeunesse-emploi – Remerciements pour les 15 années de contribution de la municipalité
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

20-027

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil, en précisant que l'item 5.4 est reporté, en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

20-028

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

20-029

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **312 853,64 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Réjean Hudon, directeur général

**5. ADMINISTRATION**

**20-030**

**5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de janvier 2020 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	140 480,70 \$
Comptes payés	128 471,15 \$
Salaires nets de janvier 2020 et REER	43 901,79 \$
<b>Total :</b>	<b>312 853,64 \$</b>

**5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JANVIER 2020**

Le rapport des revenus pour le mois de janvier 2020, d'une somme de **33 526,39 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

**20-031**

**5.3 LISTE DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE VENDUES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 à 1056 du *Code municipal du Québec*, une Municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- toutes autres créances assimilées à des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus envers la municipalité a été déposée lors de la séance du 2 décembre 2019;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés pour lesquelles sont dus deux ans et plus de taxes municipales, selon le moyen habituel, soit par la MRC de Maria-Chapdelaine.

**5.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE 9406-3831 QUÉBEC INC. POUR UN TERRAIN SITUÉ AU COIN DES RUES TREMBLAY ET VINCENT**

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

**20-032**

**5.5 POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a autorisé l'embauche de madame Stéphanie Marceau au poste de directrice générale à la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction de madame Marceau a été fixée au 27 janvier 2020 et que le départ de monsieur Réjean Hudon est prévu pour le 28 février 2020;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel confirme la nomination de madame Stéphanie Marceau à titre de directrice générale en remplacement de monsieur Réjean Hudon et, qu'à ce titre, le conseil autorise madame Marceau à signer pour et au nom de la Municipalité d'Albanel tous les documents officiels ainsi que les documents bancaires.

**20-033**

**5.6 BUREAU MUNICIPAL – AUTORISATION DE L'ACHAT ET DU REMPLACEMENT DE TROIS ORDINATEURS**

ATTENDU QUE les ordinateurs de la direction générale, des loisirs et de la réception ne répondent plus aux besoins actuels;

ATTENDU QU'afin de répondre adéquatement aux besoins en matière de performance, les trois ordinateurs doivent être remplacés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la direction générale à procéder à l'achat de trois ordinateurs pour les postes de la direction générale, des loisirs et de la réception.

20-034

**5.7 GROUPE PGS 2009 – PAIEMENT DE LA FACTURE POUR L’INSTALLATION DE LA NOUVELLE POMPE À LA STATION DE PRODUCTION D’EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé au remplacement d’une pompe à la station de production d’eau potable;

ATTENDU QUE l’entreprise Groupe PGS 2009 a effectué l’installation de ladite pompe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le paiement de la facture n° 005748, d’un montant de 5 794,74 \$ taxes incluses, pour l’installation d’une pompe à la station de production d’eau potable.

**6. TRANSPORTS**

20-035

**6.1 PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – REDDITION DE COMPTE AU DOSSIER N° 00028075-1-92030 (02)**

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel a pris connaissance des modalités d’application du volet *Projets particuliers d’amélioration* (PPA) du *Programme d’aide à la voirie locale* (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel approuve les dépenses d’un montant de 57 580 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

20-036

**6.2 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAARRL) DOSSIER N° 00025740-2-92030 (02) – ACCEPTATION DES TRAVAUX AU GRAND RANG SUD POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE chaque année, le ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, accorde une subvention aux municipalités de la circonscription;

ATTENDU QUE le premier ministre Couillard nous avait accordé une subvention d'un montant de 50 000 \$ sur trois ans;

ATTENDU QU'aucune somme n'a été utilisée en 2017 et qu'un report a été demandé;

ATTENDU QU'en 2019, la Municipalité a effectué des travaux de rechargement granulaire au Grand Rang Sud 35 012 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses d'un montant de 35 012 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

20-037

**7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 20-249 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-174 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet dudit règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte, par la présente, un règlement portant le numéro 20-249 remplaçant le Règlement n° 12-174 concernant l'utilisation de l'eau potable.

**20-038**

**7.2 ENGLOBE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté l'offre de services de Cima+ pour des travaux sur la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE Cima+ a demandé, dans un devis technique, des forages sur la rue de l'Église afin de déterminer la nature et les propriétés des sols en place, l'épaisseur de remblai ainsi que la profondeur de la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, Cima+ a fait appel à l'entreprise Englobe en sous-traitance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à signer la convention de prestation de services avec l'entreprise Englobe.

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JANVIER 2020**

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de janvier 2020 ne fait état d'aucune demande de permis ou autre.

**20-039**

**8.2 CÉVIMEC-BTF – ÉQUILIBRATION DES RÔLES**

ATTENDU QUE le rôle dévaluation triennal de la municipalité d'Albanel en est déjà à sa troisième année;

ATTENDU QU'un résumé de l'examen du rôle d'évaluation foncière en vigueur et un plan d'intervention retenu aux fins de l'équilibration du rôle d'évaluation 2021-2022-2023 ont été présentés aux membres du conseil;

ATTENDU QUE ces éléments découlent de la norme professionnelle en matière d'évaluation municipale (norme 20.1 adoptée par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec le 31 janvier 2013);

ATTENDU QU'à la suite de cette analyse, il est recommandé qu'une équilibration du rôle d'évaluation soit effectuée pour la municipalité d'Albanel afin de rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeur encore plus importantes après une autre période de trois (3) ans;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la firme Cévimec-BTF à procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour l'année 2020.

QUE la résolution soit adressée à la MRC de Maria-Chapdelaine l'informant de la décision du conseil.

**8.3 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT N° 20-250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES D'HABITATION EN ZONE C08**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Jason Turner, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'amendement n° 20-250, **avec absence de lecture**, afin de reconnaître l'évolution de certains usages résidentiels existants en zone C08 avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

20-040

**8.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDMENT N° 20-250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES D'HABITATION EN ZONE C08**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal du Québec* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 11-158 reconnaît de plein droit les usages résidentiels en bordure de la route 169 qui existaient avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage;

ATTENDU QU'un usage autorisé peut évoluer dans le temps et qu'ainsi, un usage résidentiel reconnu pourrait changer sans devenir dérogatoire, notamment pour une transformation d'une résidence pour personnes âgées en une habitation multifamiliale ou lors d'une réduction du nombre de logements d'un bâtiment;

ATTENDU QUE l'objectif est de permettre l'évolution, sans augmenter l'intensité de la présence résidentielle en bordure de la route 169, tel qu'exigé par le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de clarifier le règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le projet de règlement d'amendement n° 20-250 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 et ses amendements afin de reconnaître l'évolution de certains usages résidentiels existants avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

**20-041**

### **9.1 COMITÉ D'ACCUEIL – ACCEPTATION DU BUDGET ET DE LA DÉPENSE POUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES RÉSIDENTS**

ATTENDU QUE, chaque année, le comité d'accueil organise une activité afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux propriétaires résidents de l'année précédente;

ATTENDU QUE cette activité d'accueil occasionne certaines dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le budget, représentant une dépense d'environ 1 000 \$, afin de couvrir les frais pour l'accueil des nouveaux propriétaires résidents qui aura lieu le 9 février 2020 lors du brunch annuel des Chevaliers de Colomb.

**20-042**

**9.2 SEMAINE DE RELÂCHE 2020 – ACCEPTATION DU BUDGET ET DE LA DÉPENSE**

ATTENDU QUE le service des loisirs de la municipalité prépare des activités pour les jeunes à l'occasion de la semaine de relâche;

ATTENDU QUE l'organisation de telles activités occasionne des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le budget, représentant une dépense de 1 200 \$, pour l'organisation des activités qui seront offertes lors de la semaine de relâche incluant les salaires, l'achat de matériel, la location, etc.

**20-043**

**9.3 CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de pilotage MADA dans le cadre de l'actualisation de la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » de la municipalité d'Albanel;

CONSIDÉRANT QUE, pour se faire, il y a lieu d'entériner la nomination des personnes qui, au cours des deux dernières années, ont contribué à l'élaboration de la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » et du plan d'action 2020-2024 de la municipalité d'Albanel;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel entérine la nomination au sein du comité de pilotage de la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie », des personnes suivantes :

Monsieur Gabriel St-Pierre, madame Évangeline Plourde, monsieur Bernard Baril, madame Nadia Dion, la responsable des loisirs de la municipalité et monsieur Tommy Laliberté (RQA-F).

**20-044**

**9.4 CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MADA**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de suivi MADA pour la mise en œuvre du plan d'action de la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » de la municipalité d'Albanel;

CONSIDÉRANT QUE, pour se faire, il en a été convenu de nommer des personnes pour assurer la mise en œuvre du volet MADA du plan d'action 2020-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat est notamment, de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre 2020-2024.

Le comité sera composé d'un responsable administratif de la MRC, de l'élu responsable des questions aînées (RQA) à la municipalité, monsieur Tommy Laliberté, de l'agent local et des personnes suivantes : monsieur Gabriel St-Pierre, madame Évangéline Plourde, monsieur Bernard Baril, madame Nadia Dion et la responsable des loisirs de la municipalité.

Il est également convenu que les membres du comité de suivi de la politique MADA seront convoqués au moins deux fois l'an, et que cette responsabilité incombe à la responsable administrative des politiques MADA à la MRC de Maria-Chapdelaine.

**20-045**

**9.5 RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE « FAMILLES, AÎNÉS ET SAINES HABITUDES DE VIE » ET DE SON PLAN D'ACTION POUR LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QU'en 2018, les 13 collectivités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ont manifesté l'intérêt d'actualiser leur politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption de la résolution n° 294-09-17, le conseil de la MRC autorisait la présentation d'une demande d'aide financière de 53 000 \$ auprès du gouvernement du Québec afin d'actualiser la politique MADA et les plans d'action des 13 villes et villages et de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu qu'au terme de la démarche, chaque municipalité ou collectivité aurait sa propre politique et ses propres actions locales;

CONSIDÉRANT QU'au cours des deux dernières années, plusieurs consultations ont été tenues dans les différents milieux du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la teneur de la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » (MADA) et de son plan d'action déposés à la présente séance ordinaire sont conformes aux attentes des membres du conseil de la municipalité d'Albanel

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal d'Albanel adopte la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » et le plan d'action 2020-2024 de la municipalité d'Albanel dans le cadre de la démarche « Municipalité Amie des Aînés ».

20-046

**9.6 AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation du projet de « Rénovation de la piscine municipale et installation de jeux d'eau » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ».

La Municipalité d'Albanel confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Le conseil municipal désigne madame Stéphanie Marceau, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

20-047

**9.7 AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DERMATOLOGIE**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune zone d'ombre autour de la piscine municipale et qu'il serait plus sécuritaire d'installer des zones permettant aux utilisateurs de la piscine de se protéger du soleil;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne de dermatologie offre une aide financière pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes permettant de créer un milieu extérieur sécuritaire;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à déposer une demande dans le cadre du « Programme de subvention d'ombrières » pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes à la piscine municipale.

## 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

20-048

### 10.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Polyvalente de Normandin – Gala Méritas	180 \$
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire	0 \$
Corps de cadets 1497, secteur Normandin	100 \$
<b>Total</b>	<b>280 \$</b>

## 11. RÉSOLUTIONS

20-049

### 11.1 CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS) – PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ces jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1 % pour les garçons et 6,3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13<sup>e</sup> édition des *Journées de la persévérance scolaire* sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel déclare les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans sa municipalité.

Le conseil appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

La Municipalité s'engage à faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, soit par courrier électronique à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications, à [anne-liseminier@cegepjonquiere.ca](mailto:anne-liseminier@cegepjonquiere.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS)  
Pavillon Manicouagan, 7<sup>e</sup> étage  
2505, rue Saint-Hubert  
Jonquière (Québec) G7X 7W2

## **12. FORMATIONS**

## **13. INFORMATION**

## **14. INVITATIONS**

### **14.1 CHEVALIERS DE COLOMB – BRUNCH ANNUEL**

Plusieurs membres du conseil s'engagent à assister au brunch annuel des Chevaliers de Colomb auquel est attachée notre activité d'accueil des nouveaux propriétaires résidents.

## **15. CORRESPONDANCE**

**15.1** Union des municipalités (UMQ) – Commission sur la culture, les loisirs et la vie communautaire; maternelles 4 ans et camps de jour municipaux

**15.2** Carrefour jeunesse-emploi – Remerciements pour les 15 années de contribution de la municipalité

## **16. SUIVI DES COMITÉS**

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance.

Les sujets discutés portent notamment sur :

- La rencontre avec DAFTA afin de former le nouveau comité;
- La rencontre avec la Corporation d'aide à l'entreprise (CDE) secteur GEANT pour l'étude de dossiers;
- La rencontre à venir avec le comité de revitalisation;
- Le tournoi de curling qui commence dans la semaine.

## **17. AUTRES SUJETS**



## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- L'intention de la Municipalité concernant la fontaine devant l'école Sainte-Lucie;
- Les subventions de la Caisse populaire et de DAFTA au comité d'embellissement;
- Le lampadaire caché par un arbre rue Thibeault;
- Le problème causé aux personnes en fauteuils roulants par la pente pour accéder au Centre communautaire;
- Les subventions accordées pour le Grand Rang Sud;
- Le creusage des fossés au Grand Rang Sud.

**20-050**

## **19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 21.

Fait et passé à Albanel en ce troisième jour de février 2020.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général